

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
4 mars 2010  
Français  
Original: anglais

**Commission économique pour l'Europe****Organisation mondiale de la santé  
Bureau régional pour l'Europe****Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et  
la santé relatif à la Convention sur la protection  
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières  
et des lacs internationaux****Groupe de travail de l'eau et de la santé****Troisième réunion**

Genève, 27 et 28 mai 2010

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la troisième réunion**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 27 mai 2010 à 10 heures\*

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. État d'avancement du processus de ratification.
4. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention.

---

\* Les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription, qu'ils trouveront sur le site Internet de la CEE à l'adresse [http://www.unece.org/env/water/meetings/documents\\_WGWH.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_WGWH.htm), et de le retourner au secrétariat de la CEE deux semaines au plus tard avant la réunion, par courrier électronique ([madeleine.cieniewicz@unece.org](mailto:madeleine.cieniewicz@unece.org)). Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la CEE à l'adresse: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>) pour y retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro: +41 22 917 1980.

5. Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole:
  - a) Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports;
  - b) Exercice pilote d'établissement des rapports.
6. Approvisionnement en eau et assainissement dans les situations critiques de courte durée et adaptation aux changements climatiques.
7. Mécanisme spécial de facilitation des projets.
8. Procédure de contrôle du respect des dispositions.
9. Sensibilisation du public, formation théorique et pratique, recherche-développement et information.
10. Accès équitable.
11. Petits systèmes d'approvisionnement en eau.
12. Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.
13. Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».
14. Promotion du Protocole.
15. Programme de travail en cours.
16. Programme de travail pour 2011-2013.
17. Arrangements financiers pour la mise en œuvre du Protocole.
18. Préparatifs de la deuxième session de la Réunion des Parties.
19. Questions diverses.
20. Date et lieu de la quatrième réunion.
21. Clôture de la réunion.

## II. Annotations

1. La troisième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé a pour principal objectif de préparer la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole, qui se tiendra à Bucarest du 23 au 25 novembre 2010. En particulier, le Groupe de travail examinera l'exécution des activités inscrites au programme de travail du Protocole pour 2007-2010 et conviendra d'un projet de programme de travail pour 2011-2013 qui sera soumis à la Réunion des Parties pour adoption.
2. La réunion, qui commencera le 27 mai 2010 à 10 heures et se terminera le lendemain à 17 h 30, se tiendra à la suite de la troisième réunion du Mécanisme spécial de facilitation des projets, qui aura lieu à Genève le 26 mai 2010.
3. La réunion sera présidée par M. Kjetil Tveitan (Norvège).
4. Les langues de travail seront l'anglais, le français et le russe.
5. Toute la documentation se rapportant à la réunion du Groupe de travail pourra être consultée à l'adresse suivante: [http://www.unece.org/env/water/meetings/documents\\_WGWH.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_WGWH.htm).

## **Point 1**

### **Ouverture de la réunion**

6. Le Président du Groupe de travail de l'eau et de la santé accueillera les participants et ouvrira la réunion.

## **Point 2**

### **Adoption de l'ordre du jour**

7. Le Groupe de travail devrait adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

## **Point 3**

### **État d'avancement du processus de ratification**

8. Au 1<sup>er</sup> mars 2010, le Protocole avait été ratifié par les 24 pays suivants: Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse et Ukraine.

9. Les délégations seront invitées à signaler tout fait récent ou escompté concernant la ratification du Protocole dans leur pays. En particulier, les Signataires et les autres États qui ne sont pas encore parties au Protocole seront invités à indiquer s'ils pensent devenir parties avant la date à laquelle se tiendra la deuxième session de la Réunion des Parties.

## **Point 4**

### **Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention**

*Documents officiels:* Rapport d'activité et travaux futurs de l'Équipe spéciale de la surveillance (ECE/MP.WH/WG.1/2010/3–EUR/10/56335/III); Projet de lignes directrices générales pour la surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.1–EUR/10/56335/IX); Projet de programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.3–EUR/10/56335/XI).

*Documents d'information:* Projet de lignes directrices techniques pour la création, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau; Rapport de la troisième réunion de l'Équipe spéciale de la surveillance, tenue à Durrës (Albanie) les 11 et 12 février 2010; État de la surveillance des maladies liées à l'eau dans la région de la CEE<sup>1</sup>/de l'OMS-EURO<sup>2</sup>.

10. Le Président de l'Équipe spéciale de la surveillance, M. Enzo Funari (Italie), rendra compte des progrès accomplis dans ce domaine et présentera les principales activités menées sous les auspices de l'Équipe spéciale. Il abordera en particulier les points suivants:

- a) Les résultats de la troisième réunion de l'Équipe spéciale de la surveillance;

---

<sup>1</sup> Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

<sup>2</sup> Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé.

b) Les produits élaborés par l'Équipe spéciale pour la deuxième session de la Réunion des Parties: le projet de lignes directrices générales pour la surveillance des maladies liées à l'eau; le projet de lignes directrices techniques pour la création, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau; et l'évaluation de l'état de la surveillance des maladies liées à l'eau dans la région de la CEE/de l'OMS-EURO.

11. Le Groupe de travail devrait formuler des observations sur les trois projets de documents établis par l'Équipe spéciale, convenir des modalités à adopter pour les finaliser et prendre les dispositions nécessaires en vue de leur soumission en tant que documents officiels à la deuxième session de la Réunion des Parties. Afin de pouvoir organiser efficacement le débat, il est demandé aux délégations de communiquer au secrétariat leurs observations écrites sur les documents avant la réunion, et au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2010.

12. Le Groupe de travail sera également invité à examiner, à la lumière des informations présentées par le Président de l'Équipe spéciale, les activités futures dans ce domaine (voir le point 16).

## **Point 5**

### **Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole**

a) Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports

*Documents officiels:* Rapport d'activité et travaux futurs de l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports (ECE/MP.WH/WG.1/2010/4–EUR/10/56335/IV); Principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports (ECE/MP.WH/WG.1/2009/4–EUR/09/5086342/6); Propositions d'amendement au projet de principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports (ECE/MP.WH/WG.1/2010/5–EUR/10/56335/V).

*Documents d'information:* Rapport sur la troisième réunion de l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports, tenue à Genève les 17 et 18 février 2010.

13. Le Président de l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports, M. Pierre Studer (Suisse), rendra compte des progrès réalisés par l'Équipe spéciale. Il présentera en particulier les propositions d'amendement au projet de principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports (ECE/MP.WH/WG.1/2010/4–EUR/10/56335/IV), qui sont à lire en parallèle avec le projet de principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports (ECE/MP.WH/WG.1/2009/4–EUR/09/5086342/6).

14. Le Groupe de travail devrait formuler des observations au sujet du projet de principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports, convenir des modalités à adopter pour le finaliser et prendre les dispositions nécessaires en vue de sa soumission en tant que document officiel à la deuxième session de la Réunion des Parties, pour adoption. Afin de pouvoir organiser efficacement le débat, il est demandé aux délégations de communiquer leurs observations écrites au secrétariat avant la réunion, et au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2010.

b) Exercice pilote d'établissement des rapports

*Documents officiels:* Rapport de l'atelier sur l'établissement de rapports (ECE/MP.WH/WG.1/2010/6–EUR/10/56335/VI); Projet de directives et modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.2–EUR/10/56335/X); Projet de programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.3–EUR/10/56335/XI).

*Document d'information:* Projet de premier rapport régional sur l'application du Protocole.

15. Le Président de l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports présentera les principales conclusions de l'atelier sur l'établissement de rapports tenu à Genève les 16 et 17 février 2010, ainsi que le projet de directives et de modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.2–EUR/10/56335/X) élaboré par l'Équipe spéciale.

16. Le secrétariat fera le point de la situation relative à la soumission des rapports récapitulatifs nationaux demandés pour le 31 mars 2010 dans le cadre de l'exercice pilote, notamment du point de vue du respect des délais et de l'exhaustivité des rapports. Les délégations seront invitées à faire part de leurs observations sur leur expérience touchant l'établissement des rapports récapitulatifs nationaux, y compris l'application du projet de directives et de modèle de présentation pour ces rapports.

17. Sur la base des éléments issus du débat, le Groupe de travail devrait convenir des modalités à adopter pour finaliser le projet de directives et de modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs et prendre les dispositions nécessaires en vue de sa soumission en tant que document officiel à la deuxième session de la Réunion des Parties, pour adoption. Afin de pouvoir organiser efficacement le débat, il est demandé aux délégations de communiquer leurs observations écrites sur les documents au secrétariat avant la réunion, et au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2010.

18. Le Groupe de travail examinera le projet de premier rapport régional sur l'application du Protocole, établi à partir des rapports récapitulatifs présentés par les Parties et les non-Parties. Il fera des observations sur le projet et donnera des indications au secrétariat concernant l'achèvement du document et sa soumission en tant que document officiel à la deuxième session de la Réunion des Parties.

19. À la lumière des informations présentées par le Président de l'Équipe spéciale, ainsi que des conclusions préliminaires de l'analyse des rapports récapitulatifs, le Groupe de travail sera invité à débattre des activités futures concernant l'application des articles 6 et 7 du Protocole (voir le point 16).

## **Point 6**

### **Approvisionnement en eau et assainissement dans les situations critiques de courte durée et adaptation aux changements climatiques**

*Documents officiels:* Rapport d'activité et travaux futurs de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes (ECE/MP.WH/WG.1/2010/7–EUR/10/56335/VII); Projet de programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.3–EUR/10/56335/IX).

*Documents d'information:* Projet de lignes directrices sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes; Rapport sur la deuxième réunion de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes tenue à Genève les 27 et 28 octobre 2009.

20. La Présidente de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes, M<sup>me</sup> Luciana Sinisi (Italie), rendra compte des progrès accomplis dans ce domaine et présentera les principales activités menées sous les auspices de l'Équipe spéciale. Elle évoquera en particulier:

a) Les résultats de la deuxième réunion de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes;

b) La contribution à l'atelier sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans le cadre des politiques d'adaptation organisé à Bucarest le 25 novembre 2009 à la suite de la réunion de la composante EOCAC (Groupe de travail des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale) de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau; ainsi qu'à la réunion d'experts de l'Union européenne des associations nationales de distributeurs d'eau et de services d'assainissement (EUREAU) sur les changements climatiques tenue à Londres le 28 janvier 2010;

c) Le projet de lignes directrices sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.

21. Le Groupe de travail devrait formuler des observations sur le projet de lignes directrices sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes, convenir des modalités à adopter pour le finaliser et prendre les dispositions nécessaires en vue de sa soumission en tant que document officiel à la deuxième session de la Réunion des Parties, pour adoption. Afin de pouvoir organiser efficacement le débat, il est demandé aux délégations de communiquer leurs observations écrites sur les lignes directrices au secrétariat avant la réunion, et au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2010.

22. Le Groupe de travail sera également invité à débattre des activités futures dans ce domaine (voir le point 16).

## **Point 7**

### **Mécanisme spécial de facilitation des projets**

*Document officiel:* Rapport d'activité et travaux futurs du Mécanisme spécial de facilitation des projets (ECE/MP.WH/AC.1/2010/2–EUR/10/56335/XIII).

23. La Présidente du Mécanisme spécial de facilitation des projets, M<sup>me</sup> Carola Beatrice Bjørklund (Norvège), rendra compte des progrès accomplis par le Mécanisme spécial et informera le Groupe de travail des projets futurs dans le domaine de la facilitation des projets. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur les informations fournies.

## **Point 8**

### **Procédure de contrôle du respect des dispositions**

*Documents officiels:* Rapport de la quatrième réunion du Comité de l'examen du respect des dispositions (ECE/MP.WH/C.1/2010/2–EUR/10/5086338/VIII); Projet de programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.3–EUR/10/56335/XI).

24. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions, M. Attila Tanzi, fera rapport sur les activités du Comité et présentera notamment les résultats de la quatrième réunion du Comité et la contribution que celui-ci prévoit d'apporter aux travaux de la deuxième session de la Réunion des Parties.

## **Point 9**

### **Sensibilisation du public, formation théorique et pratique, recherche-développement et information**

*Document officiel:* Projet de programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.3–EUR/10/56335/XI).

25. Le représentant de la Roumanie, pays chef de file pour cette activité, donnera au Groupe de travail des informations sur l'atelier sur l'information et la participation du public dans les domaines liés à l'eau et à la santé, ainsi que sur les travaux futurs qui seront menés en la matière dans le cadre du programme de travail du Protocole pour 2011-2013.

26. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur les informations fournies et à débattre des activités futures dans ce domaine (voir le point 16).

## **Point 10**

### **Accès équitable**

*Document officiel:* Projet de programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.3–EUR/10/56335/XI).

*Document d'information:* Note d'information sur les progrès réalisés et les travaux futurs à entreprendre dans le domaine de l'accès équitable à l'eau.

27. Le représentant de la France, pays chef de file pour cette activité, informera le Groupe de travail des progrès réalisés et des travaux futurs qu'il est proposé de mener dans ce domaine au titre du programme de travail du Protocole pour 2011-2013.

28. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur les informations fournies et à débattre des activités futures dans ce domaine (voir le point 16).

## **Point 11**

### **Petits systèmes d'approvisionnement en eau**

*Document officiel:* Projet de programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.3–EUR/10/56335/XI).

*Document d'information:* Document sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau dans la région européenne: historique – défis – améliorations.

29. Le représentant de l'Allemagne, pays chef de file pour cette activité, présentera au Groupe de travail un projet de document de sensibilisation relatif aux petits systèmes d'approvisionnement en eau. Ce document a été élaboré à la suite d'un atelier sur la salubrité de l'eau des petits systèmes d'approvisionnement en eau organisé par le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche sur l'hygiène de l'eau de boisson hébergé par l'Agence fédérale allemande pour l'environnement (Bad Elster, Allemagne, 26 et 27 novembre 2008).

30. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur le document et à convenir de la marche à suivre pour le finaliser en temps voulu pour qu'il puisse être soumis à la deuxième session de la Réunion des Parties. Le Groupe de travail sera également invité à débattre des activités futures dans ce domaine (voir le point 16).

## **Point 12**

### **Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé**

31. Le Groupe de travail sera informé des résultats de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, tenue du 10 au 12 mars 2010 à Parme (Italie), et en particulier de leurs incidences sur les travaux futurs qui seront menés au titre du Protocole sur l'eau et la santé.

## **Point 13**

### **Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»**

32. Le Groupe de travail sera informé des préparatifs de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui se tiendra à Astana à l'automne 2011. Le Comité des politiques de l'environnement de la CEE, organe chargé d'organiser les préparatifs des conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe», a décidé à sa soixantième session, tenue à Genève du 20 au 23 octobre 2009, que les deux principaux thèmes de la Conférence ministérielle d'Astana seraient les suivants: a) La gestion durable de l'eau et des écosystèmes aquatiques; b) Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique.

33. Le Groupe de travail débattrait des contributions possibles aux travaux de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

## **Point 14**

### **Promotion du Protocole**

*Document officiel:* Comment mieux promouvoir la Convention et son Protocole sur l'eau et la santé: un guide à l'intention des centres de liaison (ECE/MP.WAT/2009/13).

34. Le Groupe de travail prendra note du guide à l'intention des centres de liaison pour la promotion de la Convention sur l'eau et du Protocole sur l'eau et la santé, établi conjointement par le Président de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau et le Président de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé. Le guide a été présenté et approuvé à la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau, tenue à Genève du 10 au 12 novembre 2009.

35. Le Groupe de travail examinera l'opportunité d'étoffer encore le guide en l'enrichissant de recommandations et d'exemples relatifs au Protocole sur l'eau et la santé, et prendra les dispositions nécessaires en vue de sa soumission à la deuxième session de la Réunion des Parties.

## **Point 15**

### **Programme de travail en cours**

36. À la lumière des débats ayant eu lieu au titre des points précédents de l'ordre du jour, le Groupe de travail examinera les progrès réalisés en ce qui concerne l'exécution du programme de travail du Protocole (ECE/MP.WH/2/Add.5–EUR/06/5069385/1/Add.5) et chargera son Président, les présidents des équipes spéciales et les pays chefs de file pour les différentes activités, aidés du secrétariat commun, de faire rapport à la deuxième session de la Réunion des Parties sur les progrès accomplis.



## **Point 16**

### **Programme de travail pour 2011-2013**

*Document officiel:* Projet de programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.3–EUR/10/56335/XI).

37. Sur la base d'un document établi par le Bureau et les Présidents des trois équipes spéciales, ainsi que des débats menés au titre des points précédents de l'ordre du jour, le Groupe de travail examinera le programme de travail du Protocole pour 2011-2013. Il décidera des points suivants: la structure du programme de travail, les activités futures, les pays chefs de file et les organes à mettre en place pour guider l'exécution du programme de travail, de même que leurs mandats respectifs.

38. Des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires compétents seront invités à faire part à la réunion de leur éventuelle intention d'apporter une contribution aux activités prévues dans le programme de travail, notamment par des apports financiers et en nature.

39. Le Groupe de travail prendra également des dispositions en matière de répartition des tâches en vue de finaliser le projet de programme de travail pour le soumettre à la deuxième session de la Réunion des Parties aux fins d'adoption.

## **Point 17**

### **Arrangements financiers pour la mise en œuvre du Protocole**

*Document officiel:* Options de financement pour le Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/WG.1/2010/8–EUR/10/56335/VIII).

*Document d'information:* Présentation générale des contributions et des dépenses liées au Protocole sur l'eau et la santé, et des ressources nécessaires jusqu'à la deuxième session de la Réunion des Parties.

40. La Réunion des Parties au Protocole a chargé le Groupe de travail de contrôler la gestion des ressources disponibles au titre du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique et du Fonds de contributions volontaires de l'OMS-EURO pour la mise en œuvre du Protocole. Le Groupe de travail sera informé, sur la base d'un document établi par le secrétariat commun, de la situation financière des deux fonds, des contributions reçues, des ressources utilisées et des ressources qui seront nécessaires jusqu'à la deuxième session de la Réunion des Parties. Les délégations seront invitées à fournir des informations sur leurs contributions pour le reste de l'année 2010.

41. Eu égard aux difficultés qu'il y a à obtenir les ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail, le Groupe de travail a demandé au Bureau et au secrétariat commun, à sa deuxième réunion, d'établir une proposition présentant de nouvelles possibilités de financement du programme de travail. Le Groupe de travail examinera la proposition et décidera de la manière dont la question devrait être portée à l'attention de la Réunion des Parties à sa deuxième session.

## **Point 18**

### **Préparatifs de la deuxième session de la Réunion des Parties**

*Document d'information:* Projet d'ordre du jour, comprenant une liste des documents, pour la deuxième session de la Réunion des Parties.

42. Le représentant de la Roumanie, pays hôte de la deuxième session de la Réunion des Parties, et le secrétariat rendront compte des préparatifs relatifs à l'organisation de la réunion et du programme général des manifestations.

43. Le secrétariat présentera le projet d'ordre du jour provisoire de la session élaboré en concertation avec le Bureau, accompagné d'une liste de documents.

44. Le Groupe de travail devrait examiner les informations fournies et décider des étapes suivantes du processus préparatoire.

### **Point 19**

#### **Questions diverses**

45. Les représentants qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont invités à en informer le secrétariat commun dans les meilleurs délais.

### **Point 20**

#### **Date et lieu de la quatrième réunion**

46. Le Groupe de travail fixera à titre provisoire la date et le lieu de sa quatrième réunion.

### **Point 21**

#### **Clôture de la réunion**

47. Le Président prononcera la clôture de la réunion le 28 mai 2010 à 17 h 30.

---